



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 27 octobre 2023

État de sécheresse dans l'Indre : Allègement des mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Indre.

L'Observatoire des ressources en eau (Comité Sécheresse) s'est réuni le 25 octobre dernier.

Après un mois de septembre historiquement chaud dans l'Indre, le mois d'octobre a poursuivi sur la même tendance avec des températures records. Aucune pluie significative n'a été observée sur la première quinzaine. Les débits des cours d'eau sont restés au plus bas entraînant des conséquences graves sur les milieux aquatiques. Afin de préserver la ressource, 15 bassins sur les 16 étaient en crise depuis le 7 septembre soit le plus haut niveau de restriction.

Un changement météorologique a eu lieu depuis la semaine dernière. Le temps est enfin devenu automnal avec des températures de saison et d'importantes quantités de pluie. Les prévisions météorologiques annoncent la poursuite d'un temps perturbé jusqu'au moins début novembre. Cela représente une excellente nouvelle pour la vie biologique des cours d'eau particulièrement fragilisée cette année. Les débits des cours d'eau remontent permettant ainsi de lever en partie les restrictions dans l'Indre.

Ainsi, le préfet décide de publier un nouvel arrêté entrant en vigueur le samedi 28 octobre 2023 à 00 h, pour les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Théols, Indrois-Tourmente, Claise
ALERTE	Gartempe, Arnon
ALERTE RENFORCÉE	Fouzon, Modon, Cher, Bouzanne, Creuse
CRISE	Anglin amont, Anglin aval, Indre amont, Indre aval, Ringoire (gestion volumétrique), Ringoire (hors gestion volumétrique), Trégonce (gestion volumétrique), Trégonce (hors gestion volumétrique)

Malgré ces fortes pluies, certains cours d'eau voient leurs débits restés en dessous du seuil de crise, preuve de la sécheresse extrême que nous avons connue cette année. Les nappes poursuivent leur vidange alors que le mois d'octobre est habituellement le premier mois de recharge. Les niveaux atteints sont particulièrement critiques et largement en dessous des normales (*voir carte page suivante*). Il faut espérer un hiver très pluvieux pour voir les nappes revenir à des niveaux corrects. Sur les 5 dernières années, seule l'année 2021 a été épargnée par la sécheresse. Les nappes ont donc du mal à se régénérer avec le contexte de changement climatique.

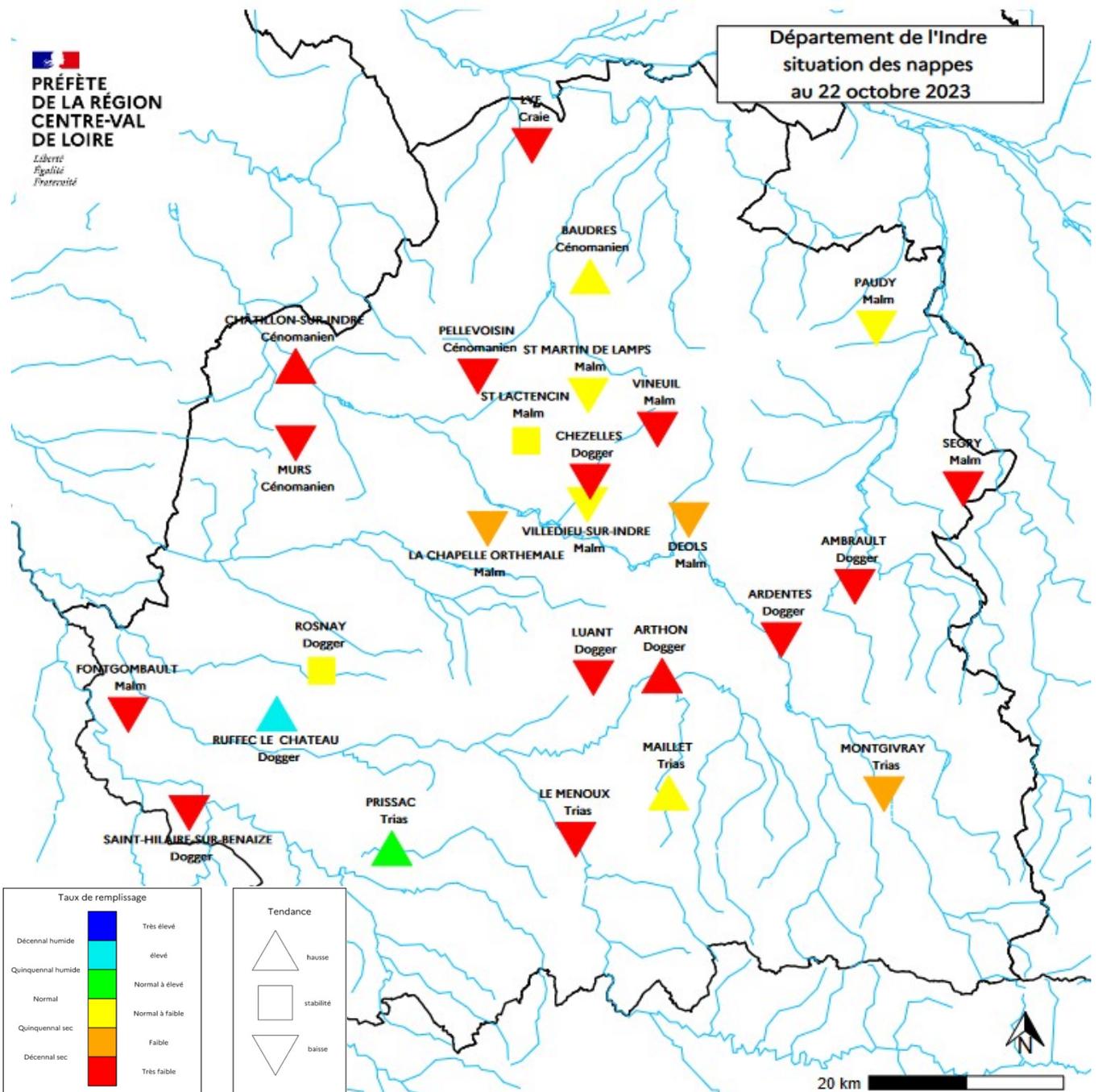
Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



Aussi, le préfet en appelle à la responsabilité collective pour s'engager vers des usages économes de la ressource en eau.

Les services de l'État (DDT et OFB) du département de l'Indre poursuivront les opérations de contrôle de cet arrêté sécheresse jusqu'à la fin octobre pour s'assurer du respect des mesures de restriction.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.